

GUIDE DE PRÉVENTION CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES



LES VIOLENCES CONJUGALES, C'EST COURANT. C'EST UNE FEMME QUI MEURT TOUS LES TROIS JOURS EN FRANCE, SOUS LES COUPS DE SON COMPAGNON OU EX-COMPAGNON.

Ces violences concernent tous les milieux sociaux,
tous les âges, tous les couples...

LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES EN CHIFFRES

En moyenne, le nombre de femmes âgées de 18 à 75 ans, qui au cours d'une année sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur ancien ou actuel partenaire intime, est estimé à 225 000 femmes.

93 000 femmes sont victimes de viols et/ou de tentatives de viol sur une année.
9 femmes sur **10** connaissent l'agresseur.

1 femme sur **10** est victime de violences au sein des couples.

NE PAS MINIMISER LA SITUATION

« J'ai peur »
« Mais je l'aime »
« Mais personne ne va me croire »
« Ça n'arrive pas souvent quand même »
« Il n'est pas responsable, il était alcoolisé »
« Les femmes battues ,
ça concerne les pauvres »
« Je ne suis pas victime
puisqu'il ne me tape pas »
« Je ne sais pas où aller,
j'ai peur de ne pas m'en sortir »
« Et puis c'est un bon père,
il ne s'en prend pas aux enfants »
« C'est de ma faute, le repas n'était pas
prêt, je suis mal organisée »

« Les violences faites aux femmes se définissent comme tout acte de violences dirigé contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. »

Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes
New-York - ONU, 1993

LES VIOLENCES ? PARLONS-EN !

Vous n'êtes pas responsable. Ne restez pas isolé.

Le 3919 est un numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de toutes formes de violences (violences conjugales, violences sexuelles, violences au travail, mutilations sexuelles féminines, mariages forcés) ainsi qu'à leur entourage et aux professionnels concernés.

Il assure une écoute, une information et, en fonction des demandes, une orientation adaptée vers les dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge.

3919

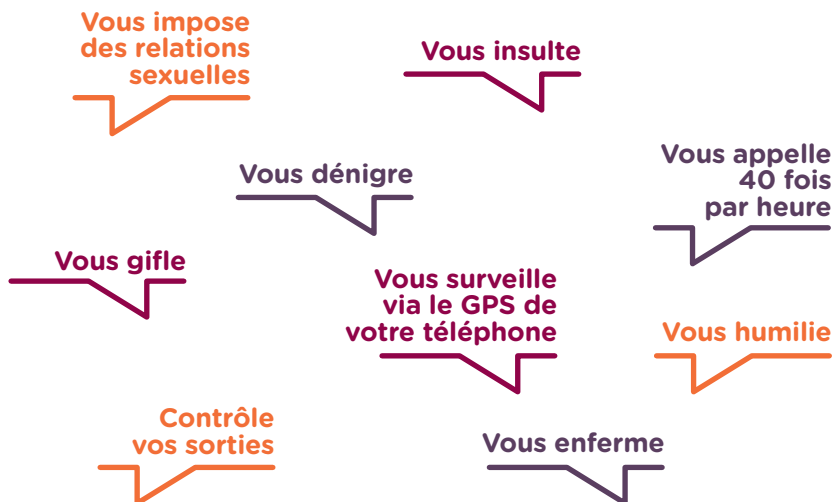
**NUMÉRO NATIONAL
D'ÉCOUTE, ANONYME
ET GRATUIT 7J/7**

STOP-VIOLENCES-FEMMES.GOUV.FR

* Numéro destiné aux femmes et aux hommes victimes de violence au sein du couple

SAVOIR IDENTIFIER

VOTRE PARTENAIRE, CONJOINT, EX-COMPAGNON, CONCUBIN, COPAIN...



BRISER LE SILENCE

Pour les personnes victimes de violences conjugales, la famille et l'entourage il existe plusieurs services d'écoute et des permanences qui sont à votre service.

EN PARLER POUR...

- connaître vos droits et la loi,
- identifier les situations de violences,
- se protéger,
- prévenir les risques,
- contacter des professionnels.

Contactez les numéros d'écoutes p14.

À QUI EN PARLER ?

Des professionnels sont à votre écoute pour vous conseiller/orienter/ accompagner dans vos démarches au sein de la métropole lilloise.

ÉCOUTE, CONSEILS, ACCOMPAGNEMENT, ORIENTATION

- les associations spécialisées de lutte contre les violences,
- les services du département (UTPAS),
- les travailleurs sociaux de la mairie ou des CCAS (centres communaux d'action sociale),
- les professionnels de santé,
- les psychologues ou intervenants sociaux en commissariats ou gendarmerie,
- les services d'aide aux victimes (AIAVM, SIAVIC, CADSAV),
- le centre d'accès aux droits du Nord (C.D.A.D).

Voir annuaire p. 14

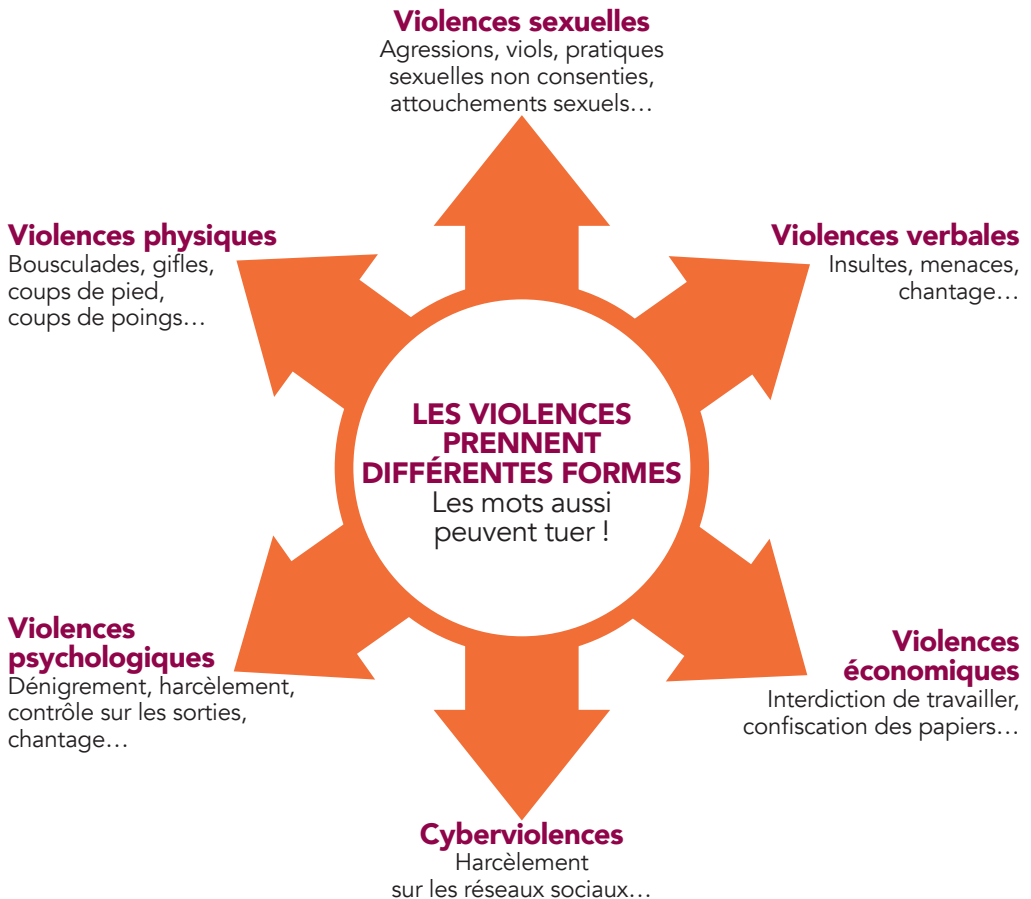
CE QUE DIT LA LOI

Loi du 22 juillet 1992 : « les violences conjugales sont reconnues par la loi comme une circonstance aggravante ».

Loi du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes: les violences sont un délit relevant du tribunal correctionnel passibles d'une amende et/ou de peine pouvant aller de 3 à 5 ans d'enfermement. De plus, l'ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales est renforcée. Elle peut être prise avant ou après un dépôt de plainte.

QUELLES TYPES DE VIOLENCES ?

Que vous soyez marié, pacsé, concubin, ex-conjoint, ex-partenaire vous pouvez être concernés par des comportements violents et la loi le reconnaît. Violenter quelqu'un ce n'est pas l'aimer.
Les violences au sein du couple sont multiples et peuvent coexister.



QUE FAIRE EN CAS DE VIOLENCES ?

LES DÉMARCHES

1 - Se rendre au commissariat ou en gendarmerie pour porter plainte.

Les autorités ont pour obligation de vous recevoir et de recueillir votre déclaration de plainte. Vous pouvez également écrire au Procureur de la République.

2 - Faire constater ses blessures par un médecin.

Qu'une plainte soit déposée ou non il est important de faire constater ses blessures. N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec un médecin ou l'unité médico-judiciaire de Lille pour qu'il puisse attester et constater vos blessures.

Unité médico-judiciaire de Lille
Voir annuaire p18

3 - Contacter les associations d'aide aux victimes et/ou les associations spécialisées.

Les associations et les personnes ressources vous accueillent, vous écoutent et vous accompagnent dans vos démarches si vous le souhaitez.

**SITUATION D'URGENCE
CONTACTER LE 17
OU LE 112***

*Numéro de téléphone réservé
aux appels d'urgence et valide
dans l'ensemble de l'Union Européenne.

**HÉBERGEMENT
CONTACTER LE 115**

SE FAIRE ACCOMPAGNER

Sur le territoire métropolitain, les personnes ressources vous accompagnent selon vos choix et vos besoins. Les équipes pluridisciplinaires vous aident dans vos démarches juridiques, administratives, d'hébergement d'urgence, de logement, de soutien psychologique...

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

En fonction de vos choix, les équipes pluridisciplinaires vous aident dans vos démarches :

- hébergement d'urgence et logement,
- santé,
- accompagnement social,
- l'insertion professionnelle,
- consultation juridique...

L'ACCOMPAGNEMENT PEUT PRENDRE PLUSIEURS FORMES

Les acteurs vous aident dans vos démarches administratives et l'instruction des demandes pour le RSA par exemple. Plusieurs acteurs proposent également des groupes de paroles pour les femmes victimes de violences ou ayant été victimes avec des psychologues. Des spécialistes du droit vous renseignent sur les procédures de divorce et les autres démarches juridiques que vous souhaitez entreprendre.

À SAVOIR

La référente départementale violences conjugales de l'Arrondissement de Lille, nommée par le Préfet du Nord, a pour mission de faciliter les démarches des femmes victimes de violences et d'identifier tous les professionnels concernés.

Les femmes victimes de violence conjugale font partie des publics prioritaires pour l'accès au logement social, et ce, sans condition de ressources (« Accord Collectif Intercommunal » de la MEL).

Accueil logement de la MEL

Permanence téléphonique
03 20 21 66 00

Accueil sur rendez-vous

les lundis et mardis de 8 h 30 à 11 h 30,
et les mercredis de 13 h 30 à 15 h 30.

PROTÉGER VOS ENFANTS

Vos enfants souffrent aussi de ces violences. Ils sont des victimes à part entière et peuvent être des victimes directes.
Vous protéger c'est les aider.

ÉCOUTE, CONSEILS

Un numéro national d'urgence dédié à la protection de l'enfance existe.

Si dans le cadre des violences conjugales, vous identifiez que les enfants sont également victimes de violences, vous pouvez appeler le **119** (Allo enfance en danger).

Il est ouvert 24h/24, 7jours/7, gratuit et anonyme.

Des professionnels et écoutants sont là pour vous aider et pour en parler.

À SAVOIR

Vous pouvez aussi, en tant que parents ou proches, vous rapprocher du numéro d'écoute national (3919).



TÉMOINS - EN PARLER

Vous êtes témoins ? Parlez-en !

EN PARLER POUR...

- Encourager vos proches à en parler, à se confier et faites leur confiance.
- Aider vos proches à sortir d'une situation de violences.

QUE FAIRE ?

- écoutez la victime,
- ne pas la jugez pas,
- rappelez lui que ces violences sont inadmissibles, punies par la loi et qu'elle n'est en rien responsable,
- adressez vous à des professionnels spécialisées dans la lutte contre les violences.

3919

**NUMÉRO NATIONAL
D'ÉCOUTE, ANONYME
ET GRATUIT 7J/7**

STOP-VIOLENCES-FEMMES.GOUV.FR

* Numéro destiné aux femmes et aux hommes victimes de violence au sein du couple

CONSEILS PRATIQUES

LE DÉPÔT DE PLAINTE

Les policiers ont obligation légale de recueillir vos déclarations, même si vous n'avez pas encore de certificat médical. Un récépissé du procès verbal doit vous être adressé.

Éléments à fournir pour déposer plainte, si vous les avez :

- les coordonnées de l'auteur des violences,
- tous les éléments, preuves attestant de violences (mails, témoignages, SMS, factures détaillées avec les appels, lettres...),
- un certificat médical, détaillé attestant de vos blessures et lésions et le nombre de jours d'ITT.

À SAVOIR

La main courante permet de déclarer et dater des faits constatés alors qu'une plainte permet d'engager des poursuites envers l'auteur.

COMMENT QUITTER SON DOMICILE

Si vous souhaitez partir en urgence et que vous pouvez quitter votre logement ; pensez à déposer en lieu sûr :

- quelques vêtements,
- des photocopies de vos papiers d'identités et ceux de vos enfants et autres papiers importants (livret de famille, avis d'imposition, quittances de loyer , bulletins de salaire, carte vitale...),
- vos éléments de preuve.

LES DISPOSITIFS DE PROTECTION

Après le signalement, les autorités judiciaires sont chargées de l'enquête.

VOUS ÊTES PROTÉGÉ(ES)

Les associations d'aide aux victimes et du réseau France Victimes (AIAVM Lille, CAD-SAV Tourcoing, France victimes SIAVIC Roubaix) interviennent et vous accompagnent dans toutes les étapes de la procédure et vous aident tout au long du processus.

Si vous avez décidé de signaler la situation aux autorités, depuis la loi du 4 août 2014 ; le principe de la mesure d'éloignement du domicile du conjoint violent s'applique dès lors que vous en faites la demande et qu'il y a un risque de nouvelles violences.

LA LOI VOUS PROTÈGE

Plusieurs dispositifs existent pour vous protéger au cours de l'enquête (selon les situations).

- Interdiction pour l'agresseur d'entrer en contact avec la personne victime, les enfants et les proches.
- Mise à disposition d'un TGD (téléphone grave-danger), selon les critères d'attributions.
- Une ordonnance de protection peut être prononcée par le juge aux affaires familiales pour éloigner le partenaire intime violent.

ÉCOUTE ET AIDE AUX VICTIMES

3919

Appel anonyme et gratuit 7 jours sur 7
De 9h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 18h les samedi, dimanche et jours fériés.

Numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels concernés.

08 VICTIMES

Être écouté être aidé, 7 jours sur 7
01 41 83 42 08

SOS VIOLS FEMMES INFORMATIONS

Pour les femmes victimes de violences sexuelles.

Numéro d'écoute national, anonyme et gratuit destiné aux femmes victimes de viol ou d'agressions sexuelles, leur entourage ou professionnels concernés.
0 800 05 95 95

COORDINATION MOBILE ACCUEIL ORIENTATION

Numéro d'urgence, orientation et prise en charge physique possible. Orientation vers les structures adaptées.
115

NUMÉROS D'URGENCE

Écoute pour les femmes en situation de handicap et victimes de violences.
Associations Femmes pour le dire,
Femmes pour agir.
01 40 47 06 06

Police 17 depuis un poste fixe
Police 112 depuis un portable
SAMU 115
Pompiers 118

RÉFÉRENTE DÉPARTEMENTALE DES VIOLENCES CONJUGALES

À disposition des victimes de violences conjugales et de tous les professionnels concernés par la thématique. Actions de sensibilisation et /ou de formation des acteurs de terrain et du grand public.

Arrondissement de Lille

Sandrine Ballonet

Sur Rendez-vous

03 20 47 45 15

sandrine.ballonet@referentviolencesconjugales.fr

ASSOCIATIONS ET STRUCTURES SPÉCIALISÉES

ASSOCIATION LOUISE MICHEL

Lieu d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation et d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales, seules ou avec enfants. Information juridique, accompagnement social global, prise en charge psychologique en individuel ou en groupe de paroles. Hébergement d'urgence. Sensibilisation des professionnels et du grand public à la problématique des violences.

Du lundi au vendredi de 9h à 17h -
Espace 75 - 75 chaussée Hôtel de Ville
59650 Villeneuve d'Ascq
03 20 47 45 15
asslouisemichel@free.fr
www.associationlouisemichel.com

ASSOCIATION SOLFA

Solidarités femmes accueil
Permanences et accueils des femmes majeures concernées par les violences. Lieu d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement pour les femmes victimes. Actions de sensibilisation, groupes de parole, accompagnement thérapeutique.
03 28 07 31 23

Écoute Brunehaut
Pôle Violences faites aux Femmes
Du lundi au jeudi de 9h à 18h
et le vendredi de 9h à 13h
03 20 57 94 27
ecoutebrunehaut@asso-solfa.fr

Accueil de jour Rosa
Lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation
94 rue de Wazemmes
59000 Lille
06 58 23 65 79
ajrosa@asso-solfa.fr

L'ÉCHAPPÉE

Collectif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Accueil sur rendez-vous, écoute, soutien et suivi psychologique, informations juridiques et groupes de parole.

19 Place Vanhoenacker
59000 Lille
06 13 97 50 87
info@lechappee-lille.fr
Facebook : assolechappee

FEMME SOLIDAIRES DE LILLE

Accueil écoute et informations juridiques

12 avenue du Président Hoover - Lille
f.solidairesdelille@orange.fr
03 20 97 82 82

VOIX DE NANAS

Accueil, écoute, information, accompagnement.

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
231 boulevard de Fourmies
59100 Roubaix
03 20 73 54 34
voix.de.nanas@wanadoo.fr

RIFEN NORD-PAS-DE-CALAIS

Rencontre International des Femmes Noires

17 allée Saltimbanques
59650 Villeneuve d'Ascq
03 20 05 17 69
rifen59@yahoo.fr
Permanence : les mardis et jeudis de 15h à 17h30 à la MDA de Roubaix
03 20 05 17 69

ASSOCIATIONS ET STRUCTURES SPÉCIALISÉES

CIDFF LILLE

Centre d'informations sur les droits des femmes et des familles.

Écoute information juridique soutien et suivi psychologique gratuit.

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (sur rdv).
92B Rue des stations

59000 Lille

03 20 54 27 66

cidfflille@gmail.com

www.cidff-lille-nord.org

Permanences à Lomme

Le jeudi de 9h à 12h

Maison du Citoyen de Lomme

343 Avenue de Dunkerque

59160 Lomme

03 20 08 90 30

Permanence mensuelle à Hellemmes

Le vendredi matin de 9h à 12h.

La prise de rendez-vous se fait directement
auprès de la Mairie d'Hellemmes au

03 20 41 82 50

CIDFF ROUBAIX - TOURCOING - MARCQ

Information juridique, accueil, écoute,
information, accompagnement.

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h.

198, rue de Lille

59100 Roubaix

03 20 70 22 18

<http://nord-roubaix-tourcoing.cidff.info>

Service insertion professionnelle,
Sensibilisation des professionnels à la
connaissance des violences sexistes

Antenne de Tourcoing

81, rue de Lille

59200 Tourcoing

03 20 01 37 37

Antenne de Marcq en Baroeul

137, rue de la Briqueterie

59700 Marcq-en-Baroeul

cidffrbxtcgmarcq@gmail.com

03 20 01 37 37

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ

Elle est force de propositions en matière
d'intégration de la notion d'égalité
des chances entre les femmes et les
hommes.

175, rue Gustave Delory

59011 Lille Cedex

03 20 18 33 07

ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES

AIAMV

Association intercommunale d'aide aux victimes et de médiation. Écoute, information juridique, orientation sociale et juridique, soutien psychologique

Territoire de la MEL
Maison de la Médiation et du Citoyen Hôtel de ville - Place Roger Salengro
59033 Lille Cedex
03 20 49 50 79

SIAVIC FRANCE VICTIMES

Service intercommunal d'aide aux victimes.

Résidence Blériot
1^{er} étage - porte
13 - 69, rue Jules Watteuw
59100 Roubaix
03 20 45 05 55
Après 17 h 30 et week end et jours fériés
06 61 25 25 64

CENTRE D'ACCÈS AU DROIT

Service d'aide aux victimes de Tourcoing.

2 square de l'abattoir
59200 Tourcoing
03 59 69 71 80

HÉBERGEMENT

CENTRE D'ACCUEIL D'URGENCE ET D'HÉBERGEMENT BRUNEHAUT

CAU Brunehaut Lille
96 rue Brule Maison
59000 Lille
03 20 01 01 20
hebb Brunehaut@sso-solfa.fr

MAISON FAMILIALE DE TOURCOING

Foyer d'hébergement
11 rue de Guisnes
59200 Tourcoing
03 20 25 04 32

ASSOCIATION LOUISE MICHEL

Espace 75
75 chaussée Hôtel de Ville
59650 Villeneuve d'Ascq
03 20 47 45 15

ENFANTS

BRUNEHAUT ENFANT

Pôle Violences Faites aux Femmes
Association SOLFA
Brunehautenfant@asso-solfa.fr
09 71 55 23 12

SANTÉ

PLANNING FAMILIAL NORD

Information et orientation en matière de sexualité, contraception, avortement, violence et prévention des infections.

16 av du Président Kennedy
59000 Lille
03 20 57 74 80
Conseillere.planninglille@gmail.com

CHRU DE LILLE UNITÉ MÉDICO-JUDICIAIRE

Hôpital Roger Salengro
Rue Emile Lainé
59037 Lille Cedex
03 20 44 66 46

HÔPITAL SAINT VINCENT DE PAUL

Boulevard de Belfort
59000 Lille
03 20 87 48 48

CENTRE HOSPITALIER DE ROUBAIX

11, boulevard Lacordaire
59100 Roubaix
03 20 99 31 31

CENTRE HOSPITALIER D'ARMENTIÈRES

112, rue Sadi Carnot,
59421 Armentières Cedex
03 20 48 33 33

CENTRE HOSPITALIER DE TOURCOING

155 Rue du Président Coty,
59200 Tourcoing
03 20 69 49 49

SITE HOSPITALIER DE SECLIN

Rue d'Apolda
59113 Seclin
Tél : 03 20 62 70 00

SERVICES DU DÉPARTEMENT

Les services du département du Nord, vous aident et vous orientent dans vos démarches. Adressez-vous aux directions territoriales de l'action sociale sur les territoires de la Métropole Européenne de Lille, ainsi que les unités territoriales. Des professionnels vous accueillent et vous accompagnent.

Hôtel du Département
51, rue Gustave Delory
59047 Lille Cedex
03 59 73 59 59
www.lenord.fr

DIRECTION TERRITORIALE DE METROPOLE LILLE

106, rue Pierre Legrand
CS 70511
59022 Lille cedex
03 59 73 92 70

DIRECTION TERRITORIALE DE MÉTROPOLE ROUBAIX TOURCOING

12 Boulevard de l'Egalité
BP 60999
59208 Tourcoing Cedex
03 59 73 04 40

DIRECTION TERRITORIALE DE FLANDRE INTÉRIEURE – Pour Armentières

13, Chemin du Lycée
59190 Hazebrouck
03 59 73 44 50

EMPLOI

PÔLE EMPLOI

39 49
www.pole-emploi.fr

CORIF

Collectif régional pour l'information et la formation des femmes
145 rue des Stations
59800 Lille
03 20 54 73 55

Rapprochez-vous des organismes de formation : Formation AFPA, AREFEP ; Maison de l'emploi, Misison locale ... Ces services vous orientent et vous accompagnent dans vos démarches si vous souhaitez trouver, reprendre ou changer d'activités professionnelles.

MAISON DE L'EMPLOI

Lille - Lomme - Hellemmes

5 bd Maréchal Vaillant
59000 Lille
03 20 14 85 50
mde-llh@reussir.asso.fr

DROIT

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ACCÈS AU DROIT DU NORD

Tribunal de Grande Instance de Lille

13 avenue du Peuple Belge

59034 Lille Cedex

03 20 78 34 14

cdad-nord@justice.fr

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

Maison de Roubaix

71 avenue de Verdun

59100 Roubaix

03 20 99 10 05

mjd-roubaix@justice.fr

Maison de Tourcoing

2 square de l'abattoir,

59200 Tourcoing

03 59 69 71 90

mjd@ville-tourcoing.fr

POINT D'ACCÈS AUX DROITS

Armentières

Maison Debosque

29 rue Jean Jaurès

59280 Armentières

03 61 76 08 52

pad@ville-armentieres.fr

Hem

Maison de l'emploi et des services

Parvis Berthelot

59510 Hem

03 20 66 58 11

pad@ville-hem.fr

Haubourdin

Mairie d'Haubourdin

11 rue, Sadi Carnot

59320 Haubourdin

03 20 44 28 28

pad@haubourdin.fr

Lille

Maison de la médiation et du citoyen

Hôtel de ville, place Roger Salengro

CS 30667

59033 Lille Cedex

03 20 49 50 77

mediation@mairie-lille.fr

Lomme

Maison du citoyen

343, avenue de Dunkerque

59160 Lomme

03.20 08 90 30

maisonducitoyen@mairie-lomme.fr

Saint-Andre

Mairie

89 rue du général Leclerc

59870 Saint-Andre

03 20 63 07 50

services.population@ville-saint-andre.fr

Villeneuve-d'Ascq

Point d'Accès au Droit

(Maison de la médiation)

72 chaussée de l'Hotel de ville

59650 Villeneuve-d'Ascq

03 28 80 02 80

mdm@villeneuvedascq.fr

Wattrelos

29 rue Carnot

59150 Wattrelos

03 20 99 91 41

point.acces.droit@ville-wattrelos.fr

Il existe également des permanences juridiques gratuites en Mairie proche de chez vous.

Lille

Mairie de quartier Fives et Wazemmes
Lundi de 13h30 à 15h30

Maison de la Médiation et du Citoyen
Mardi de 16h30 à 18h30

Mairies de Quartier Bois Blancs
et Faubourg de Béthune
Mercredi de 13h30 à 15h30

Mairies de Quartier Lille Sud et Moulins
samedi de 9 h à 11 h 30
Sur rendez-vous 03 20 49 50 77

Maison de l'Avocat

8, rue d'Angleterre

59000 Lille

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 13h30

Sur rendez-vous

03 20 55 73 45

MJC - Mons-en-Baroeul

2 boulevard Napoléon 1^{er}

59370 Mons-en-Barœul

2^e et 4^e lundis de 9h30 à 11h30

(hors Juillet et Août)

03 20 33 24 03

Mouvaux

Hôtel de Ville

42, boulevard Carnot

59420 Mouvaux

2^e mardi de 15h à 17h

(hors Juillet et Août)

03 20 76 27 27

Ronchin

Mairie

650, avenue Jean Jaurès

59790 Ronchin

3^e samedi de 10h à 12h

(hors Juillet et Août)

Sur rendez-vous

03 20 16 60 00

EPSM Lille Métropole

permanences mensuelles dans les hôpitaux
de Seclin, Tourcoing et Armentières.

Si vous désirez signaler votre situation, vous pouvez vous rendre dans n'importe quel commissariat ou service de gendarmerie. Plusieurs commissariats proposent des permanences d'aide aux victimes et soutien psychologique avec des travailleurs sociaux, spécialistes et/ou psychologues.

COMMISSARIAT DE LILLE

L'Association Intercommunale d'aide aux Victimes et de Médiation (AIAVM) tient une permanence juridique le lundi et le mercredi (9h - 12h30 et 13h30 - 17h) et le vendredi (13h30 - 17h) et une permanence sociale le mardi et jeudi (9h - 12h30 et 14h - 17h30) et le vendredi (9h - 12h30) avec la présence d'une psychologue.

19 rue de Marquillies
59000 Lille
03 20 62 47 47

COMMISSARIAT DE TOURCOING

Une psychologue est présente du lundi au mercredi de 9h à 13h au 03 20 69 27 22
Un travailleur social, détaché par la commune, est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h30.

6 rue de l'industrie
59200 Tourcoing
03 20 69 27 27

Contact du travailleur social
03 20 69 27 48

COMMISSARIAT DE ROUBAIX

Le Service Intercommunal d'Aide aux Victimes (SIAVIC) tient une permanence du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 11h30. Une cellule de soutien psychologique est ouverte du lundi au jeudi de 8h30 à 12h45 et de 13h30 à 18h. Un travailleur social, détaché par la commune, est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.

72-74 boulevard de Belfort
59100 Roubaix
03 20 81 35 35

GENDARMERIE

Avant d'appeler le numéro de la gendarmerie de Lille, contacter le 17 qui prendra en compte l'appel, à toute heure du jour et de la nuit.

Compagnie départementale
de gendarmerie de Lille.
03 20 16 96 83

Pilotage et rédaction : MEL - Citoyenneté et jeunesse
Coordination : MEL - Direction de la Communication
Direction artistique : MEL - Yann Parigot / Direction de la Communication
Mise en page : MEL - Direction de la Communication
illustrations : Hikari
Impression : MEL - Services et ressources Impression MEL   

Achevé d'imprimer en juin 2018



INFORMATIONS PRATIQUES

Métropole Européenne de Lille
1 rue du Ballon CS 50749
59034 Lille Cedex
Tél : 03 20 21 22 23
contact@lillemetropole.fr

